





#### **Philippe HIROU**

Président de l'Afac-Agroforesteries

#### Pacte en faveur de la haie

Introduction



#### **Philippe HIROU**

Président de l'Afac-Agroforesteries

#### **Objectifs du webinaire**

→Un temps d'échange dédié réservé aux adhérents Afac, à la suite du webinaire de présentation organisé par le MASA le vendredi 16 février,

- → Accompagner le Réseau Afac dans la réponse aux AAP du Pacte :
  - Vous partager notre décryptage du dispositif
  - Vous partager les retours d'expérience de structures du réseau, pour s'inspirer des bonnes pratiques qui ont fait leur preuve
  - Vous faire gagner du temps et faciliter vos réponses (→ élaboration de ressources après le webinaire)
- → Entendre vos besoins / questions pour les faire remonter au MASA (Foire aux questions, pas aux réponses ! = rôle du MASA/ des DRAAFs)
- → Un webinaire centré sur le **cadre national du dispositif** : nous ne répondrons pas aux questions qui sont de la responsabilité des DRAAFs, en charge de la régionalisation des dispositifs

## Déroulé du webinaire et méthode d'animation

Thématique	Durée
1A – Construire une stratégie : état des lieux, mobilisation des	15 mn
acteurs, enjeux et actions	
1B – Mettre en place une logique de consortium	15 mn
2 – Répondre au volet « Animation-Gestion » de l'AAP	20 mn
3A – La place de Végétal local dans les plantations	10 mn
3 B – Expérimenter la RNA	5 mn
3C – Un outil métier pour les opérateurs : outil plantation-	5 mn
3C – Financements : portage possible par les opérateurs	5 mn
4 – Lien avec les programmes régionaux	10 mn
Conclusion	5 mn

#### Deux possibilités pour intervenir :

- → Dans **le fil de conversation** : nous prendrons **uniquement** les questions qui font écho directement à la partie du webinaire en cours de discussions. Si ça concerne la suite... gardez vos questions pour après ©
- → Sur un **document drive** : possibilité d'apporter vos commentaires et d'enrichir une liste de questions classées par rubriques thématiques. Ces questions seront synthétisées et transmises au MASA

#### Panorama Général

Volet financier du Pacte en faveur de la Haie : 110 M€ pour 2024 (pensé pour être prolongé jusqu'en 2030) – 5 mesures



Plantation +

Accompagnement à la plantation

Accompagnement à la gestion durable

Dispositif d'aide unique régionalisé : D(R)AAF/DDT(M)/ASP



Structuration des filières aval National/ADEME



« Graines & Plants »
Couplé avec les aides forestières /
régionalisé



Observatoire National



Formation National

#### Aide gestion/plantation : structure d'ensemble



#### **Structure = Plan de relance :**

- 2 appels à projets régionaux lancés par les DRAAF



- Instruction par DDT (ou DRAAF le cas échéant)
- Paiement : ASP



#### **Objectifs:**

- Accompagner à la gestion durable et à la plantation
- Planter des haies + arbres intraparcellaires en cohérence avec la cible 2030 + 50 000 km



**Cible**: acteurs de la production agricole

(= gestion/plantation de haies sur des surfaces agricoles)

- → Complémentaire avec la mesure *trame verte* de la planification écologique (= surfaces non agricoles)
- → Articulation recherchée avec les autres financeurs (conseils régionaux...)



#### **Catherine MORET**

Responsable stratégie et projet Afac-Agroforesteries

### Construire une stratégie

Etat des lieux, mobilisation des acteurs, enjeux et actions

#### Actions éligibles

- sensibilisation générale et la communication sur l'intérêt des haies
- accompagnement à la mise en œuvre d'une gestion durable du linéaire de haies existant et/ou qui sera planté :
   diagnostic simplifié, PGDH, pré-audit Label Haie, etc.
- accompagnement individuel ou collectif dans le montage de projets de plantation/régénération assistée
- maîtrise d'œuvre du chantier de plantation : accompagnement technique hors travaux des plantations
- accompagnement technique à la réalisation des travaux d'entretien post-plantation (3 ans)

« Les structures animatrices demandeuses de l'aide devront présenter <u>une stratégie d'animation globale</u>, ambitieuse, de qualité, comprenant une répartition cohérente entre les différents volets en adéquation avec les objectifs de résultat définis au niveau régional » → <u>Garanties</u> à apporter sur le contenu de l'accompagnement à la gestion durable et à la réalisation de plantations.

## **Construire une stratégie**



## Yann Gouez, Technicien bocage et biodiversité au syndicat d'eau du Bas Léon

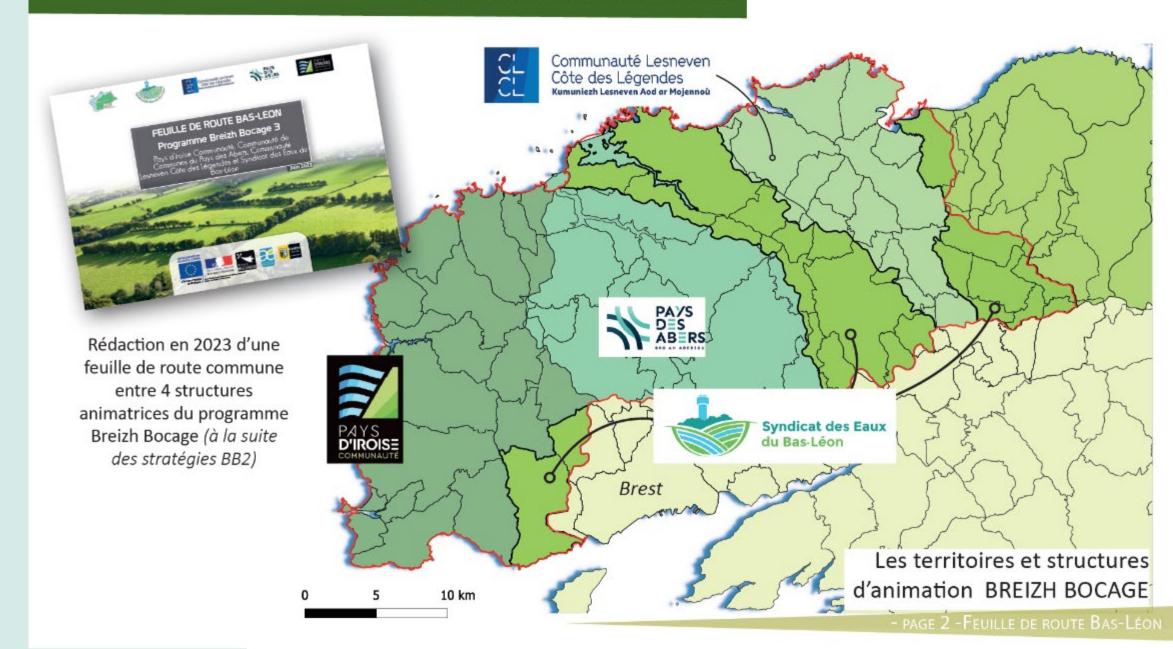








#### Présentation du territoire





Extrait de la feuille de route BB3 Bas-Léon 2023-2027



- 1.1 Présentation des structures animatrices et périmètres des programmes
- 1.2 Analyse cartographique globale

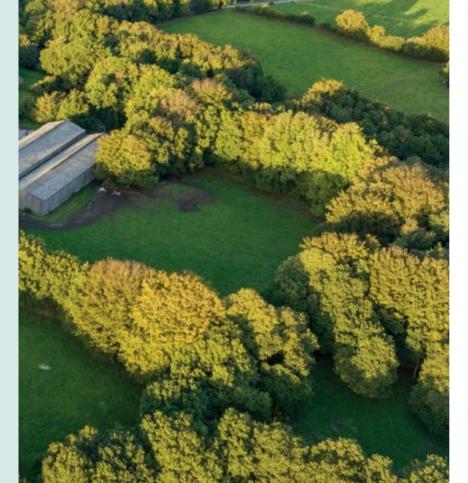
#### PARTIE 2 : BILAN DU PROGRAMME BREIZH BOCAGE II

- 2.1 Zoom sur le Pays d'Iroise Communauté
- 2.2 Zoom sur la Communauté de Communes du Pays des Abers
- 2.3 Zoom sur la Communauté Lesneven Côte des Légendes
- 2.4 Zoom sur le Syndicat des Eaux du Bas-Léon

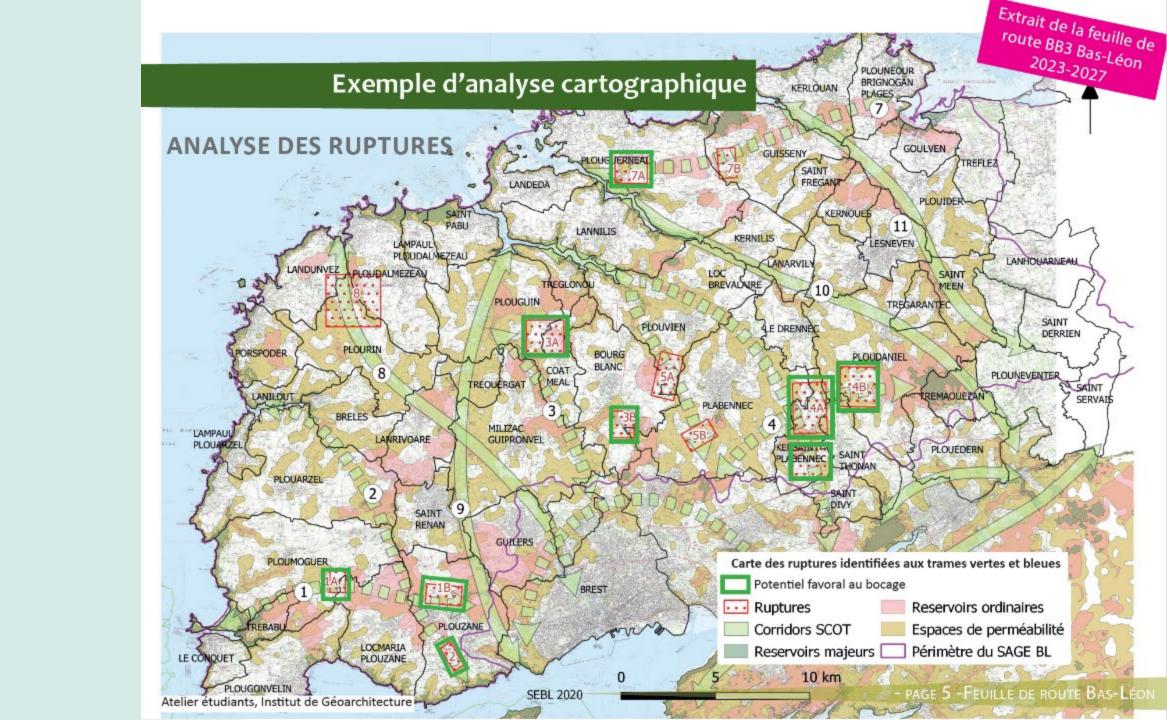
#### PARTIE 3 : FEUILLE DE ROUTE STRATEGIQUE 2023-2027

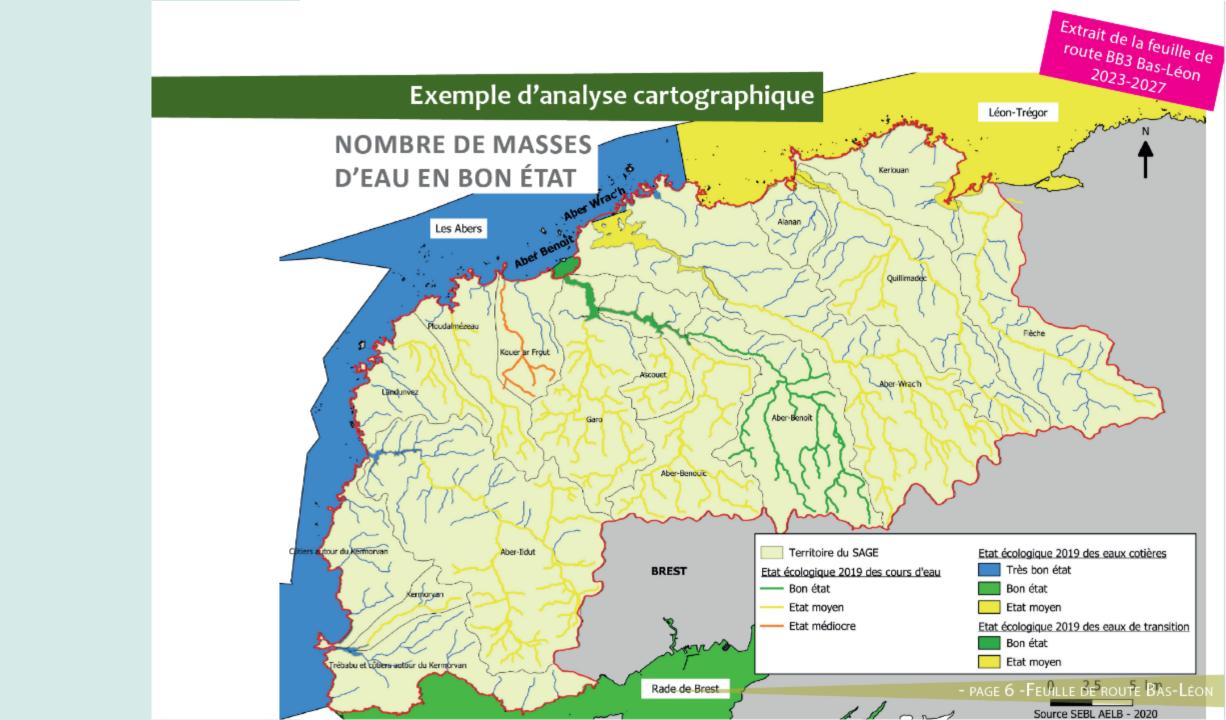
- 3.1 Analyse de la dynamique locale
- 3.2 Périmètre des programmes et actions communes envisagées
- 3.3 Focus sur le territoire du Pays d'Iroise Communauté
- 3.4 Focus sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Abers
- 3.5 Focus sur le territoire de la Communauté Lesneven Côte des Légendes
- 3.6 Focus sur le territoire du Syndicat des Eaux du Bas-Léon
- 3.7 Les acteurs du bocage identifiés
- 3.8 Breizh Bocage et les politiques, actions locales
- 3.9 Maquette financière 2023-2027
- 4.1 Gouvernance

#### **ANNEXES**



Extrait de la feuille de route BB3 Bas-Léon 2023-2027 Exemple d'analyse cartographique ANALYSE DES CONTINUITÉES BOISÉES (ET DES ECOPAYSAGES, GRAIN BOCAGERS ...) Carte des continuités boisées (bocage-forêt) faible Identification de 2 axes de discontinuités à la Sage du Bas-Léon trame boisée. INRAe UMR BAGAP SEBL 2021









Extrait du bilan du programme Breizh Bocage II

#### Le volet travaux :

A l'échelle du Bas-Léon de 2016 à 2022 :

• 105 000 arbres et arbustes plantés

191 km de travaux (talus et / ou plantation)

313 agriculteurs mobilisés

CCPA: 37,5 km de travaux / 36 agriculteurs (et autres)

CCPI: 42 km de travaux / 92 agriculteurs (et autres) (plantation en régie)

CLCL: 52 km de travaux / 108 agriculteurs (et autres) SEBL: 60 km de travaux / 77 agriculteurs (et autres)



#### Analyser les dynamiques locales

Atouts	Faiblesses
- Existence historique des structures sur le volet bocage : portage d'un soutien	- Habitudes entretien des haies au <u>lamier</u> ,
financier avant le programme Breizh Bocage (notamment pour la CCPI et via	- <u>Méconnaissances des règles</u> (interdiction arasement, dates d'entretien,
BB1 depuis 2011),	),
- <u>Structures bien identifiées</u> (SEBL, CCPI, CCPA, CLCL) à différentes échelles (du	- Manque de contrôle des services de l'état sur les arasements sauvages,
locale, régionale et nationale),	- Difficulté en zone légumière,
- <u>Cohésion territoriale</u> à l'échelle du Bas-Léon (habitude de collaboration entre	- Qualité médiocre des anciens talus qui peut pénaliser la pousse de
ces 4 structures),	jeunes plants,
- <u>Démarche de prospective</u> déjà bien amorcée (via AAP TVB notamment) et	- Pas de plan de gestion des bords de route,
grâce au réseau de l'AFAC-agroforesterie),	- Difficultés à faire adhérer des bénéficiaires réfractaires,
- Dynamique existante dans l'implantation de linéaires et réseau d'agriculteurs	- Manque de moyens humains et financiers,
qui s'étoffe d'année en année,	- Manque d'une filière bois énergie,
- Sollicitation spontanée des bénéficiaires de plus en plus fréquents,	- Temps d'entretien,
- Densité du bocage suffisante pour une filière de valorisation et diversité du	- Manque de rentabilité,
bocage intéressante,	- Manque de connaissance actuel des gestionnaires pour l'entretien et la
- Prise de conscience des élus et de la population,	valorisation,
- Forte proportion d'élevage bovin,	- Manque de connaissance du public des avantages des haies.
- Inscription des haie dans les PLUi,	
- <u>Demandes spontanées</u> de la population,	
- Rémunération des services environnementaux (PSE, MAEC) qui constituent	
une reconnaissance sociale et une opportunité économique,	
- Base de données opérationnelles, pertinentes et innovantes disponible sur	
l'ensemble du territoire (grain bocager, continuités boisées, écopaysages, lascar	
).	

#### Analyser les dynamiques locales

Opportunités	Menaces
- Une prise de conscience assez globale de la nécessité du bocage,	- Diminution de l'accompagnement financier dans BB3 pour la partie BV
- Une volonté politique locale, nationale et européenne,	AV,
- Des enjeux multiples (algues vertes, nitrates, bactério, CO2,) auxquels le	- Le manque de temps et de compétences/connaissances pour l'entretien
bocage peut apporter des réponses,	du bocage existant,
- Montage d'une filière de valorisation avec l'ensemble du territoire du Bas	- Incompréhension de certains citoyens sur les règles de gestion du bocage
Léon,	(coupes)
- Volonté de la rédaction d'une charte de gestion durable des bords de route,	- Installation de la fibre / entretien des bords de routes,
- Demande de bois et de plantation en croissance,	- Difficultés à surveiller les arasements non déclarés et donc pas de
- Développement d'outils (PGDH, label),	compensation exigée,
- Le changement climatique (sécheresse et chaleur) et la perte de biodiversité	- La diminution du nombre d'agriculteurs à s'installer, ce qui engendre
ordinaire montrent les intérêt à un bocage fonctionnel,	l'agrandissement des assolements et le réaménagement des parcelles + la
- Besoin d'une filière et de mutualisation afin de permettre aux actifs agricoles	déprise de l'élevage,
(de moins en moins nombreux) de pouvoir valoriser le bocage et de favoriser	-Lassitude des agriculteurs d'être toujours sollicités,
des chantiers « clef en main » économiquement rentable et durable,	- Baisse de la main d'œuvre agricole, première gestionnaire du bocage,
- Augmentation du coût de l'énergie => le bois de bocage devient plus	- Nécessité de cadrer la valorisation pour ne pas avoir de risque de
compétitif, donc gagne à être valorisé,	déboisement,
- Constructions de bâtiments en bois,	- Manque de connaissance et d'intérêt des jeunes générations et des
- Les objectifs de réduction du carbone mettent en avant le bocage.	particuliers sur le bois et la gestion de la coupe,
	- Maladie sur certaines essences et changement climatique ( =complexifie
	la réussite de leur implantation).

#### Définir le périmètre d'intervention



#### Périmètre des programmes :

Renforcer la coopération territoriale en développant des actions communes à une échelle plus grande (notamment sur la création de filière bois) est nécessaire.

Ainsi le périmètre géographique du volet animation du programme Breizh Bocage se calera sur les limites du SAGE du Bas-Léon (cf. carte p.15).

Par contre, pour le volet travaux, les limites resteront les mêmes que pour les programmes Breizh Bocage 2 (cf. cartes p.7 p.9 p.11 et p.13).

Le **suivi administratif** (demande de subvention, demande de paiement, ...) et la **maitrise d'ouvrage** seront toujours assurés à **l'échelle de chaque territoire** (CLCL, CCPA,CCPI et SEBL).



#### le volet travaux



Objectif: 10 km de linéaires de travaux (talutage et/ ou plantation) sur le

Objectifs principaux = renforcer la rugosité du paysage afin de répondre aux enjeux liés à l'eau et à la qualité des sols. Accroître les continuités écologiques du territoire. Apporter des solutions concrètes aux agriculteurs et collectivités.

• Favoriser l'appropriation possible des travaux : decinques un réalable, engagement retrait des gaines plastiques via convention à la gestion de l'utiliser davantage et Végétal Local po MFR et/ou VL, • Encourager la Room de l'appropriation par les agriculteurs (participation possible des travaux : decinques une formation à la gestion de suivre une formation à la gestion de l'est des végétal Local po MFR et/ou VL, • Encourager la Room de l'est des protections biodegrada a 50% max. les plants, • Mobiliser des programmes complémentaires comme le CD29

ou le Fonds pour l'Arbre pour des projets globaux avec plantations

Estimation : 45 % du temps affecté

#### le volet travaux



<u>Objectif</u>: 10 km de linéaires de travaux (talutage et/ ou plantation) sur le BV Aber Wrac'h, de 5 km sur le territoire de la Flèche et de 3,5 km sur le territoire de l'Aber Ildut,

- Maintient des orientations de la stratégie BB2 (même priorisation = agir en priorité en faveur de l'eau sans zone d'intervention prioritaire ciblée et minimum 200m de projet / bénéficiaires (sauf pour enjeu Eau),
- Favoriser l'appropriation des travaux par les agriculteurs (participation possible des travaux : débroussaillage préalable, engagement retrait des gaines plastiques via convention de travaux ou engagement de suivre une formation à la gestion durable des haies...),
- Utiliser davantage du paillage bois (local et label haie),
- Planter des végétaux normés MFR sur l'ensemble des hauts jet et Végétal Local pour le noisetiers et autre suivant dispo. = environ +50% MFR et/ou VL,
- Encourager la régénération naturelle assistée,
- •Tester des protections biodégradable et proteger à 50% max. les plants,
- Mobiliser des **programmes complémentaires** comme le CD29 ou le Fonds pour l'Arbre pour des projets globaux avec plantations intraparcellaire ou haie.

Estimation : 45 % du temps affecté





#### le volet sensibilisation

Objectif: sensibiliser le plus grand nombre à l'intérêt du bocage, faire connaître le programme et aboutir à une meilleure

nouveaux outils (outils plantations de l'AFACagroforesterie, Géohaie) et suivre les groupes

(vidéo, pla d'informat

Objectifs principaux = sensibiliser le plus grand nombre à l'intérêt création du bocage, faire connaître le programme et aboutir à une meilleure appropriation de la thématique et des travaux par les acteurs du territoire.

établissements scolaires (primaire, collège, école d'agriculture ...) et sur mobilisation sur le terrain (plantation, ...),

• Amélioration des connaissances : Usage des

 Rédiger, concevoir et diffuser des documents panneaux, ....

Estimation: 20 % du temps affecté



#### le volet sensibilisation

- création de **support de communication** (vidéo, plaquette, panneau, ...) et de lettre d'information thématique,
- intervention régulière dans les établissements scolaires (primaire, collège, école d'agriculture ...) et sur mobilisation sur le terrain (plantation, ...),
- Amélioration des connaissances : Usage des bases de données INRAe pour les diagnostics bocagers agricoles et des collectivités (grain bocager, continuités, ...), utilisation des nouveaux outils (outils plantations de l'AFACagroforesterie, Géohaie) et suivre les groupes R&D (Resp'haies), mobiliser le modèle LASCAR

Estimation : 20 % du temps affecté

- sur certaines zones du BV Aber Wrac'h ou de la Flèche (en fonction des besoins et des opportunitées),
- Organiser et animer le Concours Général Agricole 'Agroforesterie' (cat. implantation / gestion durable) à l'échelle du Bas-Léon,
- Rédiger, concevoir et diffuser des documents pédagogiques sur le sujet, des fiches techniques, lettres d'informations, vidéos, panneaux, ....



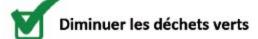


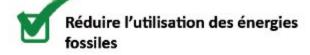
Objectifs principaux = sensibiliser à la gestion durable du bocage et aboutir à la création d'une filière de valorisation économique des haies sur le territoire.





Maintenir et pérenniser le maillage bocage









- Communiquer sur la gestion durable (panneau bord de route, sortie aux pieds des haies) et promotion de toutes les valorisations possibles (bois d'œuvre, plaquette, litière, buche, ...)
- Développer les liens avec le **fonds carbone** du Pays de Brest et le label Bas Carbone des exploitations agricoles
- Renfocer les complémentarités avec le **milieu forestier** (Plan d'actions Foret-Bois du Pays de Brest)
- Développer les formations pour les agriculteurs et les collectivités (taille de formation et à la gestion durable des haies) = lien également avec les formations demandées pour les bénéficiares de la MAEC bocage et des chantier de démonstration (via les TVX BB3 de réhabilitation)
- Développer une filière de valorisation du bois de bocage à l'échelle du Bas-Léon (création de zones stockages, SCIC,

chantier "clé en main"..) et développer les liens SCIC Coat Bro Montroulez et des ETA / CUMA locales.

- Réaliser des **PGDH** (Plan de Gestion Durable des Haies) (4/ans maxi en interne par le SEBL, le reste en prestation extérieur) et de Plan de Gestion Bords de route (lien fibre et herbacée)
- Développer **une OCG Label Haie** (Organisation Collective de Gestionnaire) et animer «un **groupe arbre**» (groupe technique)
- Faire la promotion de la MAEC bocage
- Développer les liens avec la Fédération des Chasseurs (notamment via le **programme «Bretagne, Biodiversité et agriculture**) et via des sorties terrains sur le sujet.
- Participer à la mise en œuvre des PCAET locaux

Estimation : 30 % du temps affecté

#### Définir des partenaires potentiels

Visualisation des structures / organismes en lien avec les actions envisagées sur le bocage :















































#### Articuler le programme avec les politiques, actions locales



Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV)

Le profil de baignade

Le plan 500 000 arbres du département du Finistère

Les Plui

LES POLET

AAP régional en faveur des continuités écologiques du Bas-Léon

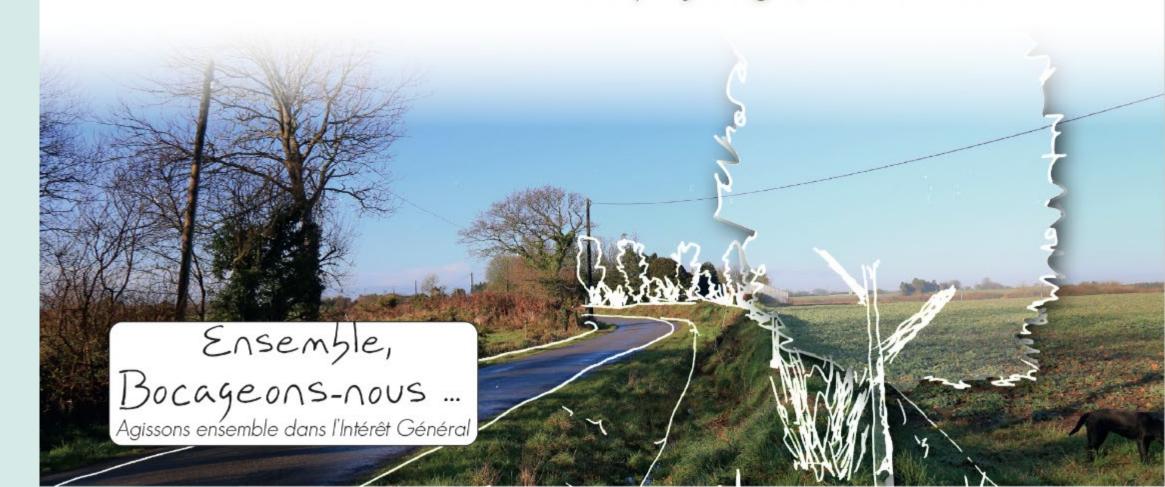
La Gestion des Milieux Aquatiques (GeMA)

Plan paysage de la CCPI

Fonds LEADER Pays de Brest

Les Atlas de Biodiversité Communales / Intercommunales

### de l'arbre, au bocage du bocage, au paysage du paysage, au territoire



## Construire une stratégie

## Ressources mises à disposition

#### **Conseil régional de Bretagne :**

- Document de cadrage pour la construction des feuilles de route Breizh Bocage 2023-2027

#### **Exemples de stratégies Bretonnes mis à disposition:**

-en attente des accords des territoires



#### **Baptiste SANSON**

Responsable stratégie et projet Afac-Agroforesteries

## Mettre en place une logique de consortium



#### Une diversité d'approches d'animation possible

#### Individuelle

- 1 structure animatrice bénéficiaire de l'aide
- Animation individuelle ou collective
- Articulation avec les projets de plantation :
- 1) Cas général : le ou les agriculteurs déposent leur projet d'investissement pour leur compte
- 2) Nouveauté 2024 (sous réserve validation du régime d'aide) : dépôt par la structure d'animation du dossier d'investissement pour le compte de l'agriculteur
- -> nécessitera un conventionnement entre la structure animatrice et les bénéficiaires finaux de la haie.

## Coopération territoriale

 Approche à l'échelle d'un territoire avec la formation d'un consortium de structures animatrices avec un chef de file

## Mettre en place un consortium

## Témoignage d'une mise en place territoriale



**Sylvie MONIER** 

Directrice de Mission Haies Auvergne -Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes <u>Témoignage Vidéo de Sylvie Monier (UFHARA) au nom Pôle régional Arbre champêtre</u>

## Mettre en place un consortium

### Recommandations de l'Afac-Agroforesteries

#### Avantages de la logique de consortium :

- complémentarité d'expertise entre structures entre les différentes missions d'animation (mobilisation / sensibilisation / accompagnement technique) et d'éviter des effets de concurrence entre structures (notamment entre des structures « historiques » et des nouvelles structures)
- permet de **mobiliser davantage** d'agriculteurs, de toucher ceux qui sont éloignés du sujet, qui ont des sensibilités ou attentes différentes. Confiance dans l'interlocuteur habituel,
- c'est une garantie technique de qualité et réussite des projets accompagnés, grâce au partage d'expertise depuis les structures plus expérimentées vers les autres,
- permet d'ancrer une animation territoriale dans la durée par des structures qui ont cet ancrage territorial, et qui peuvent bénéficier de l'appui technique d'autres structures du consortium
- permet d'éviter d'être bloqué par le plafond de 20% pour la prestation !

## Mettre en place une logique de consortium

#### Questions posées lors du webinaire du MASA – 16/02

### Questions posées par l'Afac au MASA

#### Possibilité de déposer plusieurs dossiers ?

Est-ce qu'une même structure d'animation peut émarger à plusieurs dossiers d'animation (exemple de combinaisons : approche individuelle + approche territoriale // plusieurs approches territoriales) ?

→ L'Afac préconise de laisser la possibilité à une structure d'émarger à plusieurs dossiers d'animation pour permettre de faire jouer la complémentarité des compétences au sein des territoires.

#### Quel montage pour le consortium ?

Une structure cheffe de file du consortium dépose un dossier technique + financier, toutes les autres structures sont bénéficiaires associées ? Reversement par la structure cheffe de file, ce qui implique une lourde responsabilité en cas de défaillance d'un membre

Ou montage type mesure coopération FEADER AuRA: un dossier technique + financier unique, coconstruit entre tous les membres du consortium. MAIS, chaque structure dépose son dossier en faisant référence à ce dossier technique. Avantage = pas de reversement, chacun endosse sa responsabilité même si objectif global à tenir au sein du consortium.



**Paule Pointereau** 

Responsable stratégie et projet Afac-Agroforesteries

# Répondre au volet « Animation-Gestion » de l'AAP



#### Actions éligibles

- sensibilisation générale et la communication sur l'intérêt des haies
- accompagnement à la mise en œuvre d'une gestion durable du linéaire de haies existant et/ou qui sera planté :
   diagnostic simplifié, PGDH, pré-audit Label Haie, etc.
- accompagnement individuel ou collectif dans le montage de projets de plantation/régénération assistée
- maîtrise d'œuvre du chantier de plantation : accompagnement technique hors travaux des plantations
- accompagnement technique à la réalisation des travaux d'entretien post-plantation (3 ans)

« Les structures animatrices demandeuses de l'aide devront présenter une stratégie d'animation globale, ambitieuse, de qualité, comprenant une répartition cohérente entre les différents volets en adéquation avec les objectifs de résultat définis au niveau régional » → Garanties à apporter sur le contenu de l'accompagnement à la gestion durable et à la réalisation de plantations.

## Répondre au volet « Animation-Gestion » de l'AAP

Questions posées lors du webinaire du MASA – 16/02 Est-ce que les actions suivantes sont éligibles aux financements sur l'animation volet gestion durable ?

- Mise en place des outils de gestion durable (réalisation du PGDH et PGDSAF,
   MAEC sur la gestion des ligneux, autres diagnostics)
- Montée en compétence des techniciens / animateurs sur les outils de gestion durable (formation au Label Haie, au PGDH, plus largement sur la gestion durable)
- Accompagnement des agriculteurs aux démarches de mise en place de certification Label Haie (création et animation d'OCG, bonus haie de la PAC, estce que d'autres labellisations (ex : labellisation « Bas-Carbone") sont éligibles ?)
- Soutien aux agriculteurs sur leur action de gestion durable (financements des agriculteurs pour la gestion durable sur des haies existantes)
- Lien avec les plantations (l'animation à la gestion peut-elle porter sur les haies existantes ou uniquement les haies implantées dans le cadre de cet AAP ?)

Déployer une action de gestion durable dans un projet territorial

Témoignage d'une mise en place territoriale



Stéphane VASSEL

Codirecteur L'Escuro – CPIE

des Pays Creusois



## Du constat à l'action : les haies comme enjeu territorial



## Le constat (2020)



Le constat du CPIE

Les haies du département de la Creuse sont menacées par l'évolution des pratiques agricoles et les demandes en bois-énergie

Le constat initial est **enrichi** par les parties-prenantes

Le département de la Creuse compte 35 000 km de haies

#### **MAIS**

La forme des haies semble changer (passage de haies hautes à des haies basses)

La ressource en bois bocager est mal connue et peu valorisée

Le monde agricole est en souffrance (climat, filière bovine, "agribashing"...)

Les agriculteurs gèrent la majorité des haies du département

Le bocage est un élément clé de la préservation de la biodiversité

L'attrait touristique de la Creuse est essentiellement basé sur son image de département "vert"

Les méthodes de gestion durable des haies sont mal connues...



## Le positionnement du CPIE

Veille territoriale : le CPIE (et/ou ses partenaires) identifie la problématique suite à ses échanges avec les acteurs



Diagnostic partagé : **entretiens individuels/collectifs** avec toutes les parties-prenantes, rédaction d'une synthèse

Les partenaires porteurs du projet sont identifiés et validés.

Les acteurs souhaitant s'impliquer et leur niveau d'engagement sont identifiés

En parallèle : recherche de financeurs

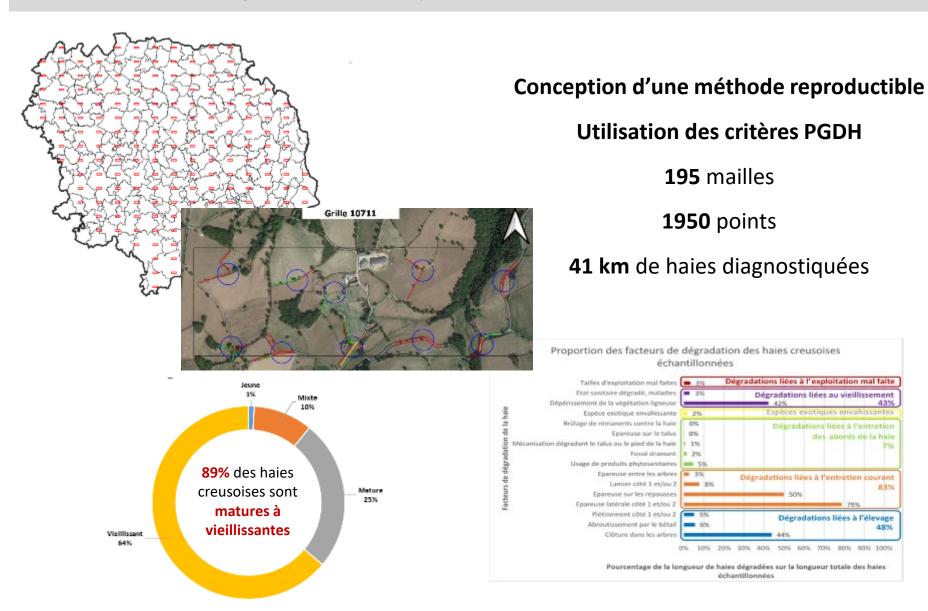


**Elaboration d'un projet commun** : définition collective des objectifs, des axes de travail et élaboration des actions à mener par une gouvernance large

#### Intérêts de la démarche

- Chaque acteur de la thématique est étroitement associé tout au long de l'élaboration du projet, puis dans sa mise en œuvre. Il est investi dans le projet et porte la thématique.
- **Les actions sont adaptées** en cours de projet afin de répondre au mieux à l'évolution des enjeux et aux nouvelles données acquises au cours du projet
- La thématique "diffuse" largement sur le territoire par des canaux de communication très variés

## Le diagnostic qualitatif (2021-2022)





### La mobilisation des acteurs

















de la Propriété Forestière

**NOUVELLE-AQUITAINE** 





























+ collectivités territoriales, syndicats d'eau...

### La mobilisation des acteurs

Identifier un **acteur du territoire** dans une **posture de neutralité** vis-à-vis des parties-prenantes et compétent pour animer un processus de dialogue territorial.

Concevoir le **dispositif participatif** en analysant le besoin d'intervention, en élaborant l'architecture générale du dispositif et son évaluation.

**Installer et animer le dialogue** entre les parties prenantes.

**Réguler** tout au long de la démarche en assurant la **circulation de l'information** entre tous les acteurs concernés et la gouvernance du projet, en identifiant les dysfonctionnements et en ajustant le dispositif en conséquence.

## La montée en compétences



### Vers une filière de valorisation

Monter un **consortium d'acteurs** engagés dans le processus d'émergence d'une filière de valorisation du bois bocager géré durablement



Elaborer la **stratégie**, définir le niveau d'implication de chacun et formaliser les **engagements réciproques** 



Mobiliser les financements nationaux, régionaux et locaux pour mener les actions





Merci pour votre attention

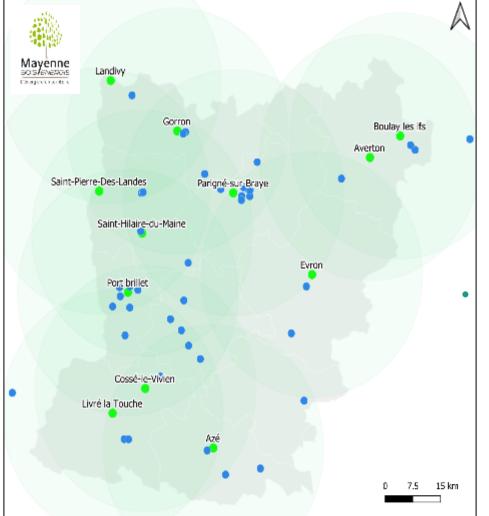
## Déployer une action de gestion durable dans un projet territorial

## Témoignage d'une mise en place territoriale



PDG SCIC Mayenne Bois Energie





## La SCIC Mayenne Bois Energie

- Création en 2008
- 140 agriculteur.trice.s sociétaires <u>dont 50%</u> Label Haie
- 5 ETP dont 50% pour le Label Haie
- Plus de 2 millions d'euros de bois acheté aux agriculteur.trice.s
- 43 chaufferies approvisionnées et <u>15 projets à</u> l'étude
- 5 000 tonnes de bois vendu / an dont 60% en Label Haie

Travail en coopération avec les acteurs du territoire : CUMA, entreprises forestières, CIVAM / Département, collectivités locales, Syndicats de bassin versant



# Répondre au volet « Animation-Gestion » de l'AAP

## Recommandations de l'Afac-Agroforesteries

	Niv 1	Niv 2	Niv 3	Niv 4
		Lancement de la mise en œuvre d'engagement des agriculteurs sur la gestion durable des haies et inscription du Label Haie dans la démarche territoriale	Déploiement du Label Haie	Accompagnement à la progression des pratiques dans le Label Haie
Projet de territoire	- Construire un état des lieux en commun	- Établissement d'une stratégie pluri-annuelle	- Point d'étape évaluation et partage du bilan	- Point d'étape évaluation et partage du bilan et réflexion sur le renouvellement de la stratégie
Partenariats et partage de compétences	- Première prise de contact avec des acteurs (concernés et intéressés)	<ul> <li>Contractualisation des partenariats (consortium élargi)</li> </ul>	- Identification des instances territoriales où la gestion durable des haies peut être inscrite	<ul><li>Siéger aux instances</li><li>Poursuivre et élargir les partenariats</li></ul>
Montée en compétence des techniciens sur la gestion durable	S	<ul><li>- Auditeurs Label Haie</li><li>- PGDH (agrément obtenu)</li></ul>	- Animateur d'OCG Label Haie	- Gestion sylvicole, marquage
Engagement des agriculteurs dans la gestion durable des haies et le Label Haie	- Premiers pré-audits Label Haie	<ul> <li>Pré-audit réalisé chez des agriculteurs</li> <li>Constitution d'un 1<sup>er</sup> noyau d'agriculteurs souhaitant s'engager dans le Label Haie</li> </ul>	- Création de l'OCG ou coordination de la certification individuelle = labellisation effective	<ul> <li>Animation de l'OCG et augmentation du périmètre ou coordination de la certification individuelle</li> </ul>
Accompagnement des agriculteurs aux changements de pratiques	- Pied de haie	- Réunion de bilan des pré- audits Label Haie	<ul> <li>Formation spécifique sur les points de blocage / pratiques à faire évoluer (indicateurs Label Haie non atteint)</li> </ul>	
Mobilisation des acteurs  – chantier	type CUMA / ETA / élagueurs bûcherons (comprendre leur	- Les impliquer (réunion collectives, mise en place de partenariats, organisation des chantiers tests)	- Etablissement de modèles d'intervention des acteurs chez les agriculteurs (définition des coûts, organisation logistique, investissement à faire)	- Coordination des liens entre les acteurs / agriculteurs (chantiers clés en main ou mixte)
Valorisation filière biomasse		- AAP filière : étude de faisabilité et d'opportunité	- AAP filière : Mise en place	- AAP filière : développement
Sensibilisation communication	- Définition d'une stratégie de communication pour installer la	<ul><li>- Participation à des stands / salons</li><li>- Vidéos / flyer</li></ul>	- Organisation du CGA – pratique d'agroforesteries partie gestion durable	- Référentiels / guides adaptés au territoire

# Répondre au volet « Animation-Gestion » de l'AAP

#### Ressources

- Trame guide d'appui à la rédaction d'une réponse à l'AAP animation – gestion durable du Pacte en faveur des haies fournit par l'Afac
- Fiche de poste type de technicien sur la gestion durable (Label Haie, PGDH...)
- Personnes ressources sur le Label Haie (Référents régionaux Label Haie): <a href="https://labelhaie.fr/personnes-ressources-qualifiees/">https://labelhaie.fr/personnes-ressources-qualifiees/</a>
- Etapes de labellisation Label Haie:
   https://labelhaie.fr/etapes-de-labellisation-ocg/
- Vidéo présentation du PDGH : https://www.youtube.com/watch?v=eavy2m2gtVc



#### **Benjamin GOURLIN**

Chargé de projet accompagnement filière ligneuse Végétal local Afac-Agroforesteries

## Aides à l'investissement :

- La place de Végétal local dans les plantations
- Expérimenter la régénération naturelle assistée
- Un outil métier pour les opérateurs : outil plantation
- Financements : portage possible par les opérateurs

## La place de Végétal local

## Questions posées lors du webinaire du MASA – 16/02

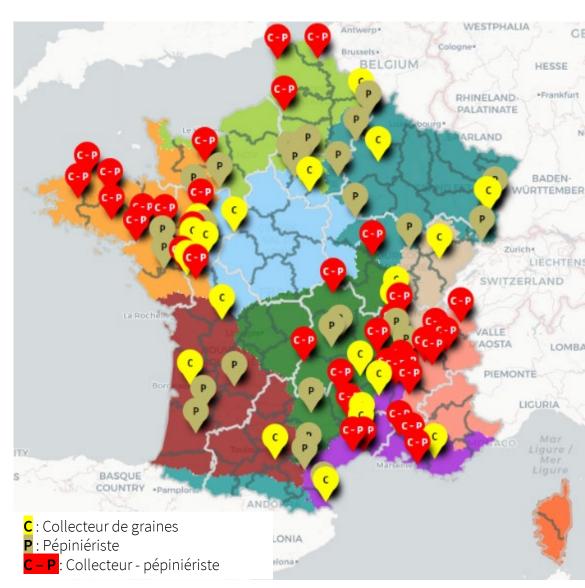
- 1. L'aide à l'investissement pour augmenter la capacité de production des pépiniéristes en VL fera-t-il l'objet d'un AAP spécifique ou s'inscrit-il dans l'AAP investissement de ce pacte?
- 2. Est-ce que du matériel de récolte concernant le VL peut rentrer dans les investissements
- 3. Y a-t-il des listes d'essences adaptées?

## La production de ligneux marqués Végétal local : en forte croissance

**89** collecteurs, producteurs ou collecteursproducteurs de ligneux

Entre **25** et **30** candidats annoncés pour les audits 2024 de la marque

- **5,5** millions / an : estimation de la capacité actuelle de production en jeunes plants ligneux marqués Végétal local
- →vers 9 millions de jeunes plants produits/an à partir de 2026 (estimation de la capacité)



## La production actuelle face aux ambitions du Pacte 1/2

Objectif: 50 000 kml de haie implantés d'ici 2030

Capacité actuelle de production : 5,5 millions de plants/an, tous usages confondus (agroforesterie, aménagements paysager, compensation, etc.)

- → env. 15 % des producteurs produisent 85% des plants
- → env. 40% des producteurs ont moins de 3 ans d'ancienneté



<u>Constat 1</u>: il y a une offre sérieuse, mais insuffisante à long terme, et donc à consolider.

## La production actuelle face aux ambitions du Pacte 2/2

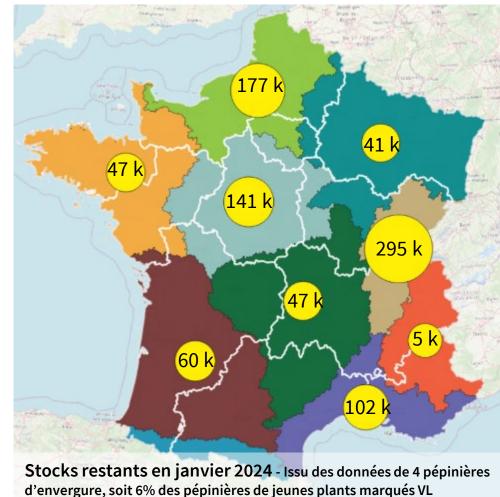
Une demande en jeunes plants VL qui repose le plus souvent sur :

le bon-vouloir des opérateurs de plantation

#### Des stocks conséquents en janvier 2024 :

environ 1M de jeunes plants marqués VL(toutes régions d'origine confondues)

<u>Constat 2</u>: La filière de production est en capacité de répondre à des enjeux de production ambitieux







« favoriser l'intégration, dans les dispositifs de plantation, des plants de la marque <mark>Végétal local qui</mark> garantit leur origine et leur non sélection pour optimiser la diversité »



Objectif: + 50 000 km de haies = env. 50 millions de plants

Action 6

[...] Assurer l'approvisionnement sur le long terme de plants de qualité et d'origine tracée dans les dispositifs de plantation [...] [...] en travaillant à l'accompagnement de l'installation et de la modernisation des pépinières[...]

Déclinaison opérationnelle par l'intermédiaire de 2 appels à projets

Le futur appel à projets <u>national</u> « Graines et plants », qui intègre la filière de production de jeunes plants agroforestiers

#### LE DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE 2021-2023

- → Pour qui? pépiniéristes et semenciers pour la production de plants forestiers
- → Pour quoi? Investissements matériels spécifiques filière
- → Quelles conditions? chiffre d'affaires dédié minimal OU volume de production dédié minimal à la production de graines ou jeunes plants forestiers
- → Montants des aides ? 40%, jusqu'à 200k€ par dossier

#### LE DISPOSITIF ASSOCIE AU PACTE DE LA HAIE

- → Pour qui? pépiniéristes et semenciers pour la production de plants forestiers et agroforestiers
- → Pour quoi ? Investissements matériels spécifiques filière
- → Quelles conditions? chiffre d'affaires dédié minimal OU volume de production dédié minimal à la production de graines ou jeunes plants forestiers ou agroforestiers
- → Montants des aides ? 40%, jusqu'à <mark>500k€</mark> par dossier

### Les appels à projets régionaux

Appel à projet « investissement »

#### Cadrage national:

- possibilité de s'appuyer sur un barème national (env. +53ct/plants si VL)
- incitation à promouvoir/encourager le recours à VL ou MFR

**Déclinaisons régionales** : en cours, variable selon les territoires. Harmonisation des termes si dispositif régional déjà existant.

Dispositifs FEADER régionaux existants : conditionnalité de l'octroi des subventions à des taux d'intégration minimal de VL dans les projets de plantation

RÉGION	NOM DISPOSITIF D'AIDE	STATUT VL/MFR/EQUIVALENT	TAUX
Pays de la Loire	FEADER LIGER Bocage 2023-2027	VL "imposé"	50%
r ays de la Loire	I EADER LIGER BOCAGE 2023-2021	VE IIIIpose	3070
Grand Est	FEADER Agroforesterie 2023-2024	VL "encouragé" ; entre dans le calcul des points pour être éligible	0%
Bretagne	Breizh Bocage 2023-2024	VL "imposé"	35%
AURA	Développer l'agroforesterie et la plantation de haies	au choix (bonification de 2,23e par ml si 50% VL dans le projet)	50%
PACA			
Nouvelle Aquitaine	<u>Plantons des haies en NA (2022)</u>	recommandé (bonification 0,2€/plant si VL)	30%
Hauts-de-France	PRE'AD agroenvironnement	VL "à promouvoir"	0%
Occitanie	Plantons des haies en occitanie (2022)	VL ou MFR recommandé avec objectif	recommandé 30% minimum, objectif 50%
Ile-de-France	Soutien aux investissements agricoles environnementaux non- productifs	aucune mention	0%
Corse via agence de l'eau RMC	<u>Eau et biodiversité 2024</u>	imposé VL ou corsica grana ou origine locale justifiée	pas de taux = 100% ? Contrainte : 85% reprise

## Le Pacte : des opportunités pour VL, mais une adéquation nécessaire entre offre et demande

Une belle opportunité pour les pépiniéristes : l'appel à projet *Graines et plants* ouvert aux pépiniéristes et semenciers agroforestiers

**Une ambition politique encourageante :** Végétal local mentionné au titre des haies dans la Stratégie Nationale Biodiversité



Un danger : une prise de risques pour les pépiniéristes seuls



**Une solution :** dissiper le risque par un incitatif à recourir à des plants marqués Végétal local dans la plantation

#### Des retours d'expérience pouvant servir de point d'appui pour :

- 1. Dimensionner les besoins en collecte de graines et en production de jeunes plants
- 2. Définir les termes d'une conditionnalité adaptée à chaque territoire mais néanmoins ambitieuse sur Végétal local
- 3. Instruire les demandes de financement avec une conditionnalité sur l'origine et la qualité des plants



Benjamin GOURLIN
Chargé de projet
accompagnement filière
ligneuse Végétal local, AfacAgroforesteries

# Expérimenter la Régénération Naturelle Assistée (RNA)

## Dépenses éligibles

<u>Travaux préparatoires au chantier de plantation</u>: préparation du sol, piquetage, création d'un talus, d'une bande enherbée, mise en défens, paillage.

Barème national proposé

<u>Travaux liés à la plantation</u>: achat et mise en place des plants pour haies de tout type (un rang, deux rangs, sur talus ou à plat, etc.) et d'alignements d'arbres intraparcellaires (avec une densité comprise entre 30 et 100 arbres/ha), tuteurage et protection

Barème national proposé

<u>Travaux d'entretien sur les haies et arbres implantés</u> : taille de formation, regarnissage, etc., pour une durée maximale de 3 saisons de végétation post-plantation.

Barème national proposé

<u>Travaux de régénération naturelle assistée (RNA)</u> : expérimental, dans la limite de 10 % de l'ensemble du projet de plantation dans l'exploitation agricole.

DGPE 16/0<sup>23</sup>/<sub>2</sub>202<sup>4</sup>

## **Expérimenter la RNA**

## Questions posées lors du webinaire du MASA – 16/02

- Sur une exception à la règle des trois devis pour la RNA : Dans la mesure où la RNA est une pratique encore en partie en phase d'expérimentation, sera-t-il possible de déroger à la règle des trois devis ? (possible en cas d'expérimentation)
- Sur la règle des 10% pour la RNA : est-ce que ce taux pourrait ne pas s'appliquer par dossier d'agriculteurs mais de façon globalisée, pour un ensemble de dossiers ?
- RNA : 10% du budget ou du linéaire ?
- Y a-t-il une distinction entre RNA et rénovation de haies dégradées ?
- on ne peut faire de la RNA que si on réalise aussi des travaux de plantations ?
- Comment sera évalué le succès de la RNA?
- Au bout de combien d'année sera évalué le succès de la RNA?
- Que se passera-t-il si un agriculteur laisse pousser sa haie avec un objectif RNA, mais que cela ne fonctionne pas. Y aura-t-il des sanctions en cas de contrôle ?
- Est-ce qu'on peut faire de la RNA avec de la plantation dans une même haie ?
- la fourniture de clôture, l'achat de graines seront ils finançable justement dans le cadre des RNA ?

## RNA – un concept, différentes méthodes





## RNA - Les travaux éligibles dans l'AAP « investissement »

Différentes techniques	Travaux préparatoires éligibles	
Bande enherbée + clôture.	Préparation du sol et semis mise en place bande enherbée (5m en bordure de champs)	
Enrichissement de plants sur RN existante avec paillage + clôture	Enrichissement par des plants : 1/3 du linéaire sur 1 rang + protections Paillage (copeaux bois, paille) possible Entretien des plants nouvellement installés	
Coupe de broyage de branches en graines (attention période de taille - soumis à autorisation)	Coupe et broyage de branches en graines (coût paillage copeaux bois)	
Semis + clôture	Préparation du sol avant semis Semis avec achat de graines prêtes à germer Paillage (copeaux bois, paille) ou couvert végétal non permanent	
Haie de Benjes ou andain de végétaux	Tronçonneuse et débardage + manutention de mise en place de l'andain	

Possibilité de croiser les IT Clôture prise en charge si parcelles d'élevage

Financement sur preuve de mise en œuvre, mais nécessité de prévoir un suivi à court et moyen terme (AAP animation)

## RNA - Les travaux éligibles dans l'AAP « investissement »

#### **Financement**

- 100 % du projet, tant que la partie RNA ne dépasse pas 10% du projet de plantation sur l'exploitation agricole
- Pas de barème existant → sur devis (mise en concurrence de 3 propositions)

#### Des techniques à décliner en région

- Travaux exploratoires en cours : Ile-de-France, Grand-Est, Bourgogne Franche-Comté, ...
- Évaluation de facteurs de réussite comme :

Travail du sol

Couvert

Paillage

Semis

Regarnis

Andains minéraux

Webinaire de restitution sur les expériences menées

. . .

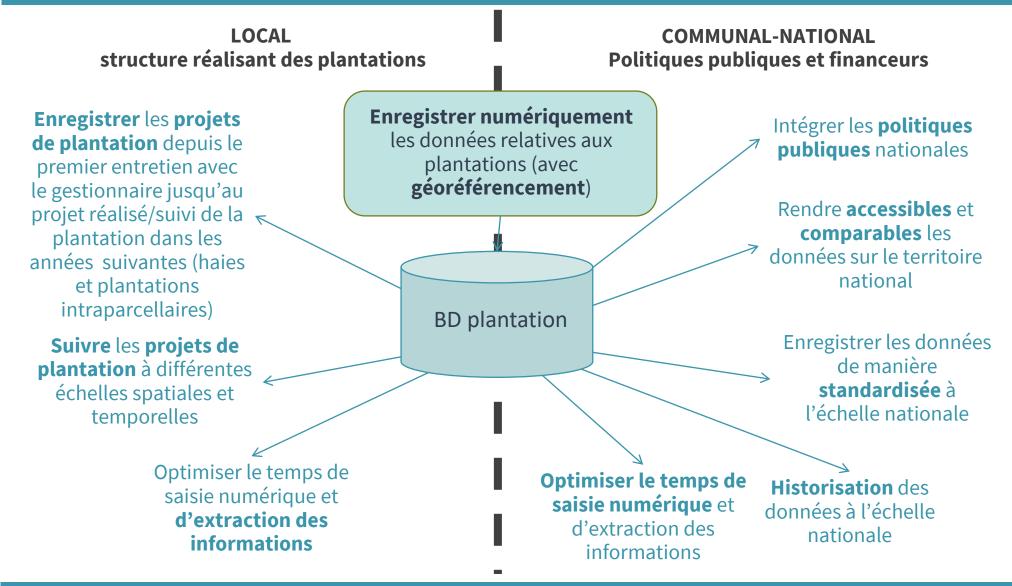


#### **Lauranne Pille**

Géomaticienne, programmatrice gestionnaire de base de données

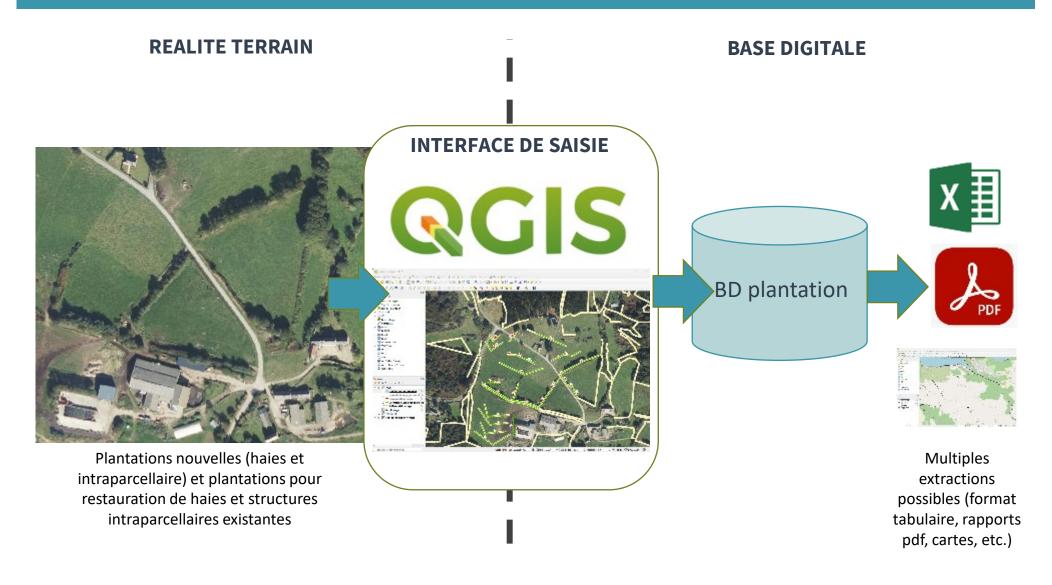
# Un nouvel outil métier pour aider l'accompagnement des plantations

## L'OUTIL PLANTATION: POURQUOI?



Un outil versatile pour des données utilisables localement et à plus grande échelle

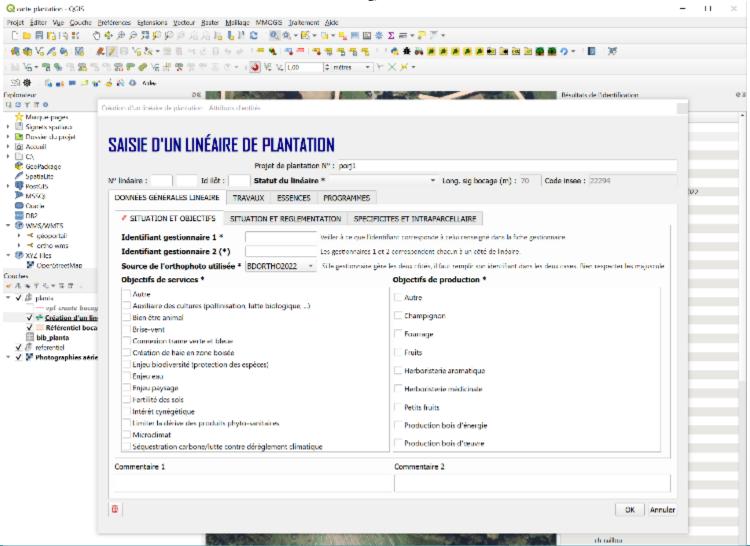
## L'OUTIL PLANTATION: COMMENT?



Une interface de saisie cartographique pour les données entrantes et une multitude d'extractions possibles

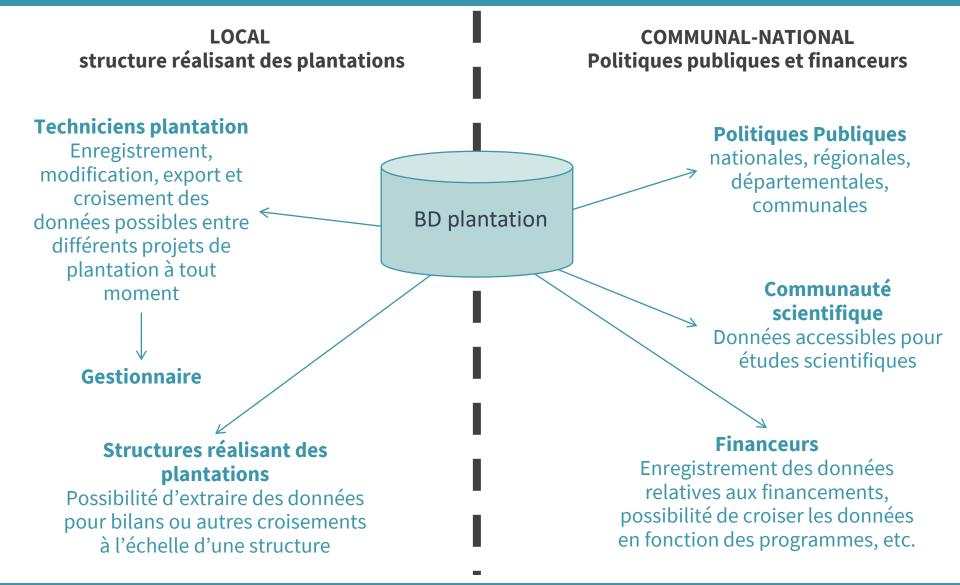
## L'OUTIL PLANTATION: COMMENT?

#### EXTRAIT DU FORMULAIRE DE SAISIE QGIS D'UN LINEAIRE DE PLANTATION



Des données intégrées directement dans l'entité géoréférencée (tronçon représentant une haie)

## L'OUTIL PLANTATION: POUR QUI?



Un outil déployable à depuis l'échelle locale à l'échelle nationale en répondant aux besoins des différents acteurs de la haie

## L'OUTIL PLANTATION: CALENDRIER

#### 2021:

- Organisation d'un groupe de travail avec référents de chaque région
- Etude des besoins des planteurs
- Structuration de la base de données

#### 2022:

- Structuration de la base de données
- Développement de l'interface de saisie Qgis

#### 2023:

- Premier tests et retours utilisateurs (petite ampleur) en cours
- Suite du développement en fonction des retours utilisateurs en cours
- Définitions des exports et rapports (suivi de chantier plantation, demande de subvention, rapport projet de plantation, financeurs, politiques publiques, etc.) en cours
- Tests à grande échelle avant fin 2023

#### 2024:

Mise en production de l'outil



#### **Catherine MORET**

Responsable stratégie et projet Afac-Agroforesteries

# Financement investissements Portage par les opérateurs

Nouveau cadre possible

# Une diversité d'approches d'animation possible

### Individuelle

- 1 structure animatrice bénéficiaire de l'aide
- Animation individuelle ou collective
- Articulation avec les projets de plantation :
- 1) Cas général : le ou les agriculteurs déposent leur projet d'investissement pour leur compte
- 2) Nouveauté 2024 (sous réserve validation du régime d'aide) : dépôt par la structure d'animation du dossier d'investissement pour le compte de l'agriculteur
- -> nécessitera un conventionnement entre la structure animatrice et les bénéficiaires finaux de la haie.

# Coopération territoriale

 Approche à l'échelle d'un territoire avec la formation d'un consortium de structures animatrices avec un chef de file

16/0<del>2</del>/2024

# Investissements: portage par les opérateurs

## Questions posées lors du webinaire du MASA – 16/02

- Est ce qu'il y aura un formulaire type pour le conventionnement opérateur/agriculteurs ?
- Pour le volet investissement, une collectivité territoriale qui réalise la maitrise d'oeuvre des travaux de plantations de haies pour le compte de plusieurs agriculteurs, est-elle éligible à l'appel à projet investissements ? Mutualisation des demandes pour simplification administrative des agriculteurs
- Sur les acomptes possibles pour l'investissement : compte tenu des délais d'instructions et de paiement souvent longs, est-ce qu'il est prévu un versement d'acompte ?
- Est-il possible de prendre en charge les coûts afférents à une ligne de trésorerie ?
- Le plafond des 20% pour le volet accompagnement des plantations + suivi pendant 3 ans, n'est pas suffisant, et en particulier pour accompagner les petits projets et les projets participatifs

#### Etape 1 : signature des conventions et demande de subventions

#### réciproque °Engagement de l'agriculteur :

**Convention d'engagement** 

- à réaliser le projet
- à prendre une partie des travaux à sa charge
- à déclarer les plantations à la PAC à gérer durablement les plantations
- Mandat de gestion donné par l'agriculteur à l'opérateur pour faire la demande de subvention sur la base de :
- °Plan du projet prévisionnel °Tableau récapitulatif du projet prévisionnel (basé sur les barèmes)
- °Accord du propriétaire si fermage

Engagement de l'opérateur à mettre en œuvre le projet et à reverser à l'agriculteur la part de subvention suivant les travaux réalisés

#### DRAAF et DDT Service instructeur

Dossier de demande de subvention initiale

#### **Opérateur**

- Regroupe les conventions d'engagement des agriculteurs
- Elabore un récapitulatif global basé sur les barèmes
- Elabore et transmet un dossier de demande de subvention initiale à la DRAAF

#### Pépiniéristes

**Entrepreneurs de** travaux

#### Agriculteur n°1

Signe la convention d'engagement

Agriculteur n°2

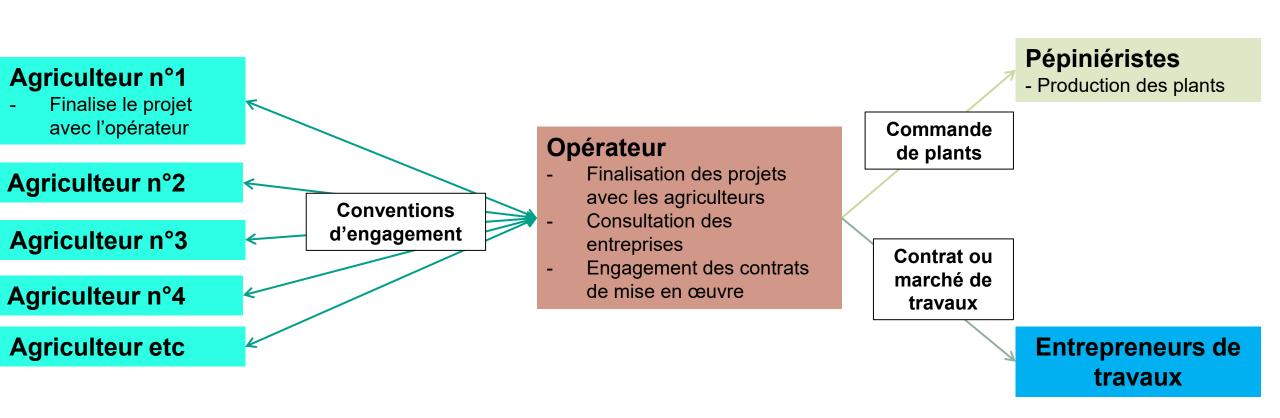
Agriculteur n°3

Agriculteur n°4

Agriculteur etc

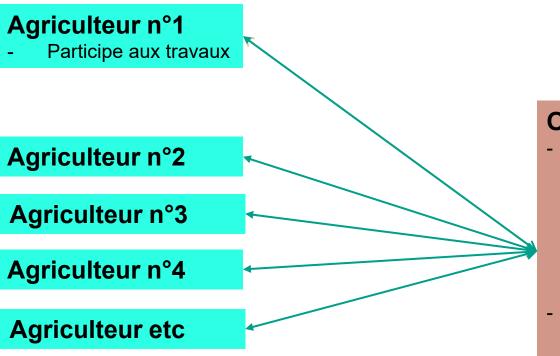
#### Etape 2 : Préparation des travaux et commande

DRAAF et DDT Service instructeur



Etape 3: Mise en oeuvre





#### **Opérateur**

- Accompagnement des agriculteurs dans la mise en œuvre des travaux (organisation des travaux, de la distribution des plants, piquetage, chantier participatif)
- Préparation du récapitulatif pour le prestataire (pépiniériste, entrepreneurs)

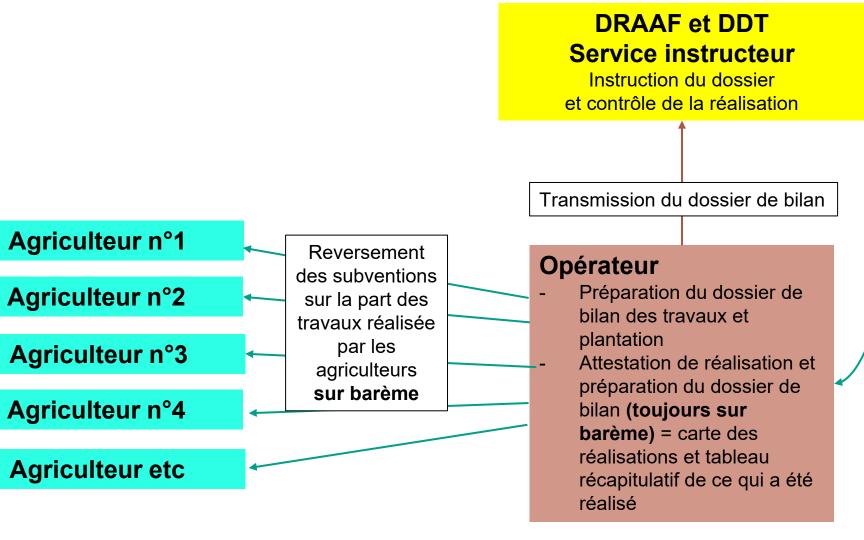
#### Pépiniéristes

- Livraison des plants
- Facturation à l'opérateur

# Entrepreneurs de travaux

- Réalisation des travaux
- Facturation à l'opérateur

Etape 4 : Solde du projet de subventions



Paiement du dossier investissement sur barème

Pépiniéristes

Entrepreneurs de travaux

# Investissements: portage par les opérateurs

### **Synthèse**

#### **Avantages:**

- permet de **basculer une partie d'animation** sur l'investissement, en particulier dans le cas de chantiers participatifs
- pas de refacturation aux agriculteurs chronophage avec risques d'impayés et problématique TVA
- simplification des démarches administratives de demandes de subventions

#### Risques:

- Trésorerie

Acomptes et prise en charge d'une ligne de trésorerie Reversements aux agriculteurs au solde

- Non réalisation par les agriculteurs
- Convention d'engagement avec clause de remboursements

Basculement sur projet retardataires/dossier de subventions

# Ressources mises à disposition

- Exemple de **convention d'engagement** Opérateur/agriculteur
- Modèle de **dossier unique de demande de subvention** initiale et de solde exporté de l'outil plantation



#### **Catherine MORET**

Responsable stratégie et projet Afac-Agroforesteries

# Articulation avec les autres programmes existants

### Articulation avec les autres programmes existants

# Questions posées lors du webinaire du MASA – 16/02

- Comment est-il prévu l'articulation avec les régions qui ont reconduit des aides agroforesterie ? intégré à au dispositif régional, ou un dispositif complémentaire ? Est ce qu'il y a un cadre commun aux différents appels à projet ? Grand Est, Pays de la Loire, Bretagne
- Quels seront les outils et/ou méthode pour s'assurer d'un non double financement ? Y aura-t-il un guichet unique pour articuler les financements sur les dossiers ? Notion de simplification administrative ?
- Comment fonctionnera l'appel à projet Trame verte ?
- Pour l'animation, comment a été pensée l'articulation avec les stratégies et plan d'actions TVB des territoires qui agissent autant sur des parcelles agricoles que non agricoles et sur les financements associés (agence de l'eau, région, département...)?
- Est-on certain qu'il y aura un budget suffisant pour tenir jusqu'en 2030, pour à la fois les plantations et la gestion durable sans faire appel aux autres financeurs ?

## Liens avec les programmes des Régions

### Témoignage de la Région Bretagne



Maëlig Le Béguéc

Chargée des politiques agri-environnementales

## Liens avec les programmes des Régions

### Témoignage de la Région Grand Est



**Céline Bernard-Gardès** 

Chargée de mission, Service Biodiversité

# Liens avec les programmes des Régions

Le Pacte

# Deux appels à projet avec deux axes de financement :

Axe 1

**ACCOMPAGNEMENT / ANIMATION** 

**Gestion durable et plantation** 

Axe 2

**INVESTISSEMENT** 

plantation et RNA



Trois cas de figure possibles dans les régions :



1. Le pacte : dispositif unique instruit par les DRAAF (



2. Le Pacte et les programmes régionaux existants portés par les Régions motrices adossés dans un guichet unique d'instruction



3. Le Pacte : dispositif instruit par les DRAAF, les régions accompagnent en parallèle un projet complémentaire

## **Conclusion**



### **Philippe HIROU**

Président de l'Afac-Agroforesteries